

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.266.697 DT et une valeur liquidative égale à 166,631 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Vérifications spécifiques

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 41,22% de l'actif total au 31 décembre 2019.
- 2) En application des dispositions du paragraphe 2 du prospectus, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor Zéro coupon (BTZc) doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2019, les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières ne comportent pas des Bons de Trésor Zéro coupon.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40%. Au 31 décembre 2019, l'actif net de « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 36,36% dans des actions cotées en bourse.
- 3) Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 58,78% de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 4 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2019
 (Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		12 913 269	15 246 912
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	12 913 269	15 246 912
b -Bons de Trésor Zéro coupons		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		18 417 767	15 707 802
a - Placements monétaires		-	14 852 990
b - Disponibilités	3.2	371 628	19 812
c –Placement à terme	3.3	18 046 139	835 000
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		31 331 036	30 954 714
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	46 586	101 039
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	17 753	19 410
TOTAL PASSIF		64 339	120 449
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	29 537 378	29 520 804
CP 2 - Sommes distribuables		1 729 319	1 313 461
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-
b -Sommes distribuables de l'exercice		1 729 319	1 313 461
ACTIF NET		31 266 697	30 834 265
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 331 036	30 954 714

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</i>	4.1	596 078	3 427 415
a – Revenus des actions		518 081	829 929
b – Revenus des Bons de Trésor Zéro coupons		-	2 551 351
c – Revenus des titres OPCVM		77 997	46 135
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	4.2	1 362 879	193 139
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 958 957	3 620 554
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	4.3	-183 491	-434 822
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 775 466	3 185 732
<i>PR 3 - Autres produits d'exploitation</i>		-	-
<i>CH 2 - Autres charges d'exploitation</i>	4.4	-46 147	-88 139
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 729 319	3 097 593
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		-	-1 784 132
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 729 319	1 313 461
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		-	1 784 132
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-479 031	1 019 324
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-801 131	376 983
* Frais de négociation de titres		-16 725	-45 806
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	432 432	4 448 094

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	432 432	4 448 094
a - Résultat d'exploitation	1 729 319	3 097 593
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-801 131	376 983
d - Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-44 584 132
a - Souscriptions	-	31 519 287
* Capital	-	19 264 000
* Régularisation des sommes non distribuables	-	10 999 910
*Régularisation des sommes distribuables	-	1 255 377
b - Rachats	-	76 103 419
*Capital	-	46 500 000
*Régularisation des sommes non distribuables	-	26 563 910
*Régularisation des sommes distribuables	-	3 039 509
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	432 432	-40 136 038
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	30 834 265	70 970 303
b - En fin d'exercice	31 266 697	30 834 265
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	460 000
b - En fin d'exercice	187 640	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	166,631	164,326
TAUX DE RENDEMENT	1,403%	6,510%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

" FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a pas connu des variations en 2019, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Zéro coupons (BTZc)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Zéro coupons sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Plus ou moins-values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		11 606 085	11 368 781	-237 304	36,29	36,36	-
- ATL	170 000	636 158	286 960	-349 198	0,92	0,92	0,52
- ATL NS J01072019	81 276	172 712	156 862	-15 850	0,50	0,50	0,25
- ATTIJARI BANK	9 801	288 283	323 413	35 130	1,03	1,03	0,02
- BH BANK	36 683	622 592	437 665	-184 927	1,40	1,40	0,08
- BIAT	5 000	553 565	573 950	20 385	1,83	1,84	0,03
- BNA BANK	63 637	735 471	754 544	19 073	2,41	2,41	0,10
- BT	40 000	267 768	309 600	41 832	0,99	0,99	0,02
- CIL	4 293	83 058	64 180	-18 878	0,20	0,21	0,09
- DELICE HOLDING	15 000	249 411	156 270	-93 141	0,50	0,50	0,03
- ESSOUKNA	60 000	287 792	127 500	-160 292	0,41	0,41	1,66
- HANNIBAL LEASE	25 002	200 849	113 509	-87 340	0,36	0,36	0,44
- MAGASIN GÉNÉRAL	4 400	157 998	123 816	-34 182	0,40	0,40	0,04
- ONE TECH HOLDING	35 000	359 015	485 415	126 400	1,55	1,55	0,07
- PGH	18 000	223 175	236 160	12 985	0,75	0,76	0,01
- SAH	30 000	307 593	355 440	47 847	1,13	1,14	0,05
- BH ASSURANCE	28 729	837 365	956 676	119 311	3,05	3,06	1,08
- SFBT	100 000	1 187 956	1 905 900	717 944	6,08	6,10	0,05
- SOTUVER	20 000	194 000	168 540	-25 460	0,54	0,54	0,07
- SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	0,00	0,00	0,09
- STAR	6 000	912 768	846 378	-66 390	2,70	2,71	0,26
- TUNISIE LEASING ET FACTORING	5 022	118 115	42 185	-75 930	0,13	0,13	0,06
- TPR	100 000	390 907	474 000	83 093	1,51	1,52	0,20
- TUNIS-RE	310 473	2 769 534	2 469 813	-299 721	7,88	7,90	1,55
Titres OPCVM :		1 518 035	1 544 488	26 453	4,93	4,94	0,66
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	14 538	1 518 035	1 544 488	26 453	4,93	4,94	0,66
Total en Dinars		13 124 120	12 913 269	-210 851	41,22	41,30	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	1 643 132
Titres OPCVM	-
Entrées de titres (conversion de droits...)	1 878 294
Total en Dinars	3 521 426

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	4 004 424	3 203 293	-801 131
Titres OPCVM	-	-	-
BTZc	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	1 371 614	-	-
Total en Dinars	5 376 038	3 203 293	-801 131

NOTE N°3.2 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Compte courant de gestion	12 038	12 900
Sommes à l'encaissement	359 590	6 912
Total en Dinars	371 628	19 812

NOTE N°3.3 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Placements à terme :		17 790	17 790 000	18 046 139	57,717
- CPL 02-02-20 100 J TMM + 3 (BNA)	10,82	14 900	14 900 000	15 140 036	48,422
- CPL 05-02-20 100 J TMM + 3 (BNA)	10,82	480	480 000	487 386	1,559
- CPL 21-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	730	730 000	733 791	2,347
- CPL 24-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	160	160 000	160 700	0,514
- CPL 25-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	530	530 000	532 173	1,702
- CPL 26-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	130	130 000	130 498	0,417
- CPL 28-03-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	350	350 000	351 148	1,123
- CPL 04-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	170	170 000	170 232	0,544
- CPL 07-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	300	300 000	300 164	0,960
- CPL 08-04-20 100 J TMM + 4,5 (BNA)	12,30	40	40 000	40 011	0,128
Total en Dinars			17 790 000	18 046 139	57,717

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	31 057	67 359
Dépositaire (BNA)	15 528	33 680
Total en Dinars	46 586	101 039

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Honoraires à payer (CAC)	15 120	15 120
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 633	4 290
Total en Dinars	17 753	19 410

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital au début de l'exercice :	29 520 804	68 047 831
- Montant en nominal	18 764 000	46 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	10 756 804	22 047 831
- Nombre de parts	187 640	460 000
- Nombre de porteurs de parts	8	14
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	19 264 000
- Nombre de parts	-	192 640
Rachats effectués :		
- Montant	-	46 500 000
- Nombre de parts	-	465 000
Capital à la fin de l'exercice :	29 537 378	29 520 804
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 070 265	9 406 303
- Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-801 131	376 983
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des actions	518 081	829 929
Revenus des Bons du Trésor Zéro coupons	-	2 551 351
Revenus des titres OPCVM	77 997	46 135
Total en Dinars	596 078	3 427 415

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des Bons de Trésor	1 005 040	109 663
Revenus des certificats de dépôt	357 839	83 476
Total en Dinars	1 362 879	193 139

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du Gestionnaire	122 327	289 881
Rémunération du Dépositaire	61 164	144 941
Total en Dinars	183 491	434 822

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Redevance CMF	30 581	72 468
Honoraires (CAC)	15 255	15 255
Impôts et taxes	106	105
Autres (frais de publication CMF...)	205	311
Total en Dinars	46 147	88 139

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	1 729 319	3 097 593
Résultat non distribuable (*)	-1 296 887	1 350 501
Total en Dinars	432 432	4 448 094

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-479 031	1 019 324
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-801 131	376 983
Frais de négociation de titres	-16 725	-45 806
Total en Dinars	-1 296 887	1 350 501

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	10,439	19,295	7,434	6,980	6,270
Charges de gestion des placements	- 0,978	- 2,317	-0,898	-0,856	-0,806
Revenu net des placements	9,462	16,978	6,536	6,124	5,464
Autres charges	- 0,246	- 0,470	-0,183	-0,176	-0,165
Résultat d'exploitation	9,216	16,508	6,353	5,948	5,299
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-9,508	-	-0,033	-
Sommes distribuables de l'exercice	9,216	6,999	6,353	5,914	5,299
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2,553	5,432	3,314	7,371	0,719
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4,269	2,009	0,349	-3,941	-2,400
Frais de négociation de titres	-0,089	-0,244	-0,092	-0,117	-0,156
+/- Value/titre et frais de négociation	-6,912	7,197	3,571	3,314	-1,837
Résultat net de l'exercice	2,305	23,705	9,924	9,261	3,462
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	0,840	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,912	7,197	3,571	4,154	-1,837
Régularisation du résultat non distribuable	-	-4,154	-	-0,271	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,912	3,043	3,571	3,883	-1,837
Valeur liquidative	166,631	164,326	154,283	144,358	134,561

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,66%	4,28%	4,25%	4,15%	3,94%
Actif net moyen	30 578 417	72 375 665	68 781 840	65 628 271	67 185 833

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 122.327 DT au 31 décembre 2019.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 61.164 DT au 31 décembre 2019.